



**Service infrastructures
publiques, environnement
et sport (SIPES)**

Rue des Grand-Portes 2
1213 Onex

Réception ouverte
du lundi au vendredi,
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h.

T. 022 879 59 69
F. 022 879 59 65
C. sipes@onex.ch
W. www.onex.ch

Adresse de correspondance :
Mairie d'Onex
Chemin Charles-Borgeaud 27
1213 Onex



Cimetière d'Onex

INFORMATIONS PRATIQUES DE VOTRE COMMUNE

onex
Ville de progrès
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE



Dans quelques décennies, nous ne serons plus, mais nos atomes existeront toujours, poursuivant ailleurs l'élaboration du monde.

Hubert Reeves

*La Ville d'Onex
et le personnel du cimetière
vous présentent
leurs sincères condoléances.*



La commune est à votre service pour vous accompagner durant cette période douloureuse.

- ➔ La section des jardiniers s'occupe de l'ensevelissement, de la mise en place des fleurs et des couronnes livrées.
- ➔ Elle prend également en charge la fourniture et la pose d'un cadre en bois.
- ➔ De l'eau et des arrosoirs sont à disposition des familles toute l'année. En hiver, seule la fontaine située contre le bâtiment du cimetière est en fonction.

Tâches qui incombent aux proches:

- ➔ Les fleurs et les couronnes fanées doivent être mises dans les bennes ou containers prévus à cet effet.
- ➔ Au columbarium, le dépôt de fleurs coupées n'est autorisé que dans un vase.
- ➔ Les arrosoirs doivent être remis en place par les utilisateurs.
- ➔ La pose d'un monument est autorisée dans un délai d'une année après l'ensevelissement, selon le règlement communal.
- ➔ Il est recommandé d'attendre 18 mois, en fonction du tassement de la terre, ceci afin de garantir la stabilité des monuments.
- ➔ Pour le choix d'un monument, il est conseillé de s'adresser à un marbrier.